

de l'Assemblée n'ayant pu examiner les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, cette réunion a permis aux membres des Nations Unies d'exprimer leurs vues quant à la ligne de conduite à adopter pour les négociations futures sur le désarmement.

Le débat général a fait ressortir l'importance que beaucoup de membres continuent d'attacher au Comité des Dix-Huit en tant que tribune qui permet des négociations constructives et détaillées sur le désarmement général et complet, et sur les mesures provisoires de contrôle des armes et de désarmement. De l'avis général des membres, il convenait d'accorder la priorité à un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires et à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. L'Union soviétique a présenté des projets de résolution qui demandaient la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes nucléaires et le retrait des bases et du personnel étrangers du territoire des autres Etats. Les Etats-Unis, à leur tour, ont introduit un projet de résolution qui demandait que le Comité des Dix-Huit reprenne dès que possible des négociations relatives à un traité d'interdiction totale des essais, à un accord sur la non-dissémination, à un accord visant à arrêter ou à restreindre la production ou l'utilisation des matières fissiles à des fins militaires, et à un arrêt de la production des vecteurs nucléaires. Sur la recommandation d'un certain nombre de pays non alignés, la Commission a approuvé (le Bloc soviétique s'étant abstenu) une résolution-compromis qui recommandait une réunion prochaine du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement afin de permettre l'étude prioritaire d'un accord de non-dissémination et d'un traité d'interdiction générale des essais. On a également fait mention de l'application des économies réalisées dans le domaine militaire à la mise en œuvre de programmes pacifiques.

La Commission a approuvé une deuxième résolution qui avait été introduite par plusieurs pays non alignés et qui demandait la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement à laquelle participeraient tous les pays. En votant pour la résolution, le lieutenant-général E. L. M. Burns a déclaré que le Canada appuyait en principe l'idée de la conférence; il a fait observer cependant qu'une préparation détaillée serait nécessaire, que l'on devait absolument continuer de reconnaître les principes que la seizième session de l'Assemblée avait recommandés comme base des négociations du désarmement, et que la conférence mondiale ne devrait pas empêcher la poursuite de négociations détaillées au sein du Comité des Dix-Huit.

Commission du droit international

La Commission du droit international a été créée en 1947 afin d'encourager le développement progressif et la codification du droit international.